



## L'EQUILIBRE du SPIP de l'Indre passera par le renouvellement du poste de CPIP contractuel.

Monsieur le Directeur interrégional de la DISP de Dijon,

A l'issue de notre rencontre le 2 juin dernier, l'organisation syndicale que nous représentons a attiré votre attention sur plusieurs points, dont celui du renouvellement du poste de CPIP contractuel, poste créé en septembre 2016, pour une durée d'un an. Le contrat arrive donc à échéance très prochainement.

La création de ce poste s'appuyait sur les textes précisant que dans chaque SPIP où un CPIP formateur relais était recruté, un **CPIP CONTRACTUEL** devait ainsi permettre aux équipes de maintenir leurs activités, au profit des personnes placées sous main de justice.

Le CPIP formateur relais « **entretien motivationnel** » recruté au sein du SPIP 36 va poursuivre sa mission jusqu'à la fin de l'année 2018. Nous vous demandons donc, pour être parfaitement en accord avec les textes, de maintenir le poste de CPIP contractuel.

Par ailleurs, il est fort utile de vous rappeler, même si cela ne vous est probablement pas passé inaperçu, qu'un CPIP du SPIP de l'Indre est également formateur relais « **P.A.R.T** ». A ce titre, et compte tenu de la pérennité de l'action à assurer en la matière, il apparaît légitime de solliciter le maintien du contrat de CPIP contractuel, **pour une durée de trois années**, à l'instar des autres contrats mis en place dans nombre de SPIP, de l'interrégion dont vous assurez la direction.

**Mme PONS** est dotée de qualités indéniables pour assurer le suivi des personnes qui nous sont confiées. Elle a participé à nombre de prises en charge tant individuelles que collectives. Elle apporte une plus value certaine au SPIP dont le SPIP 36 ne peut désormais plus se passer.

Vous n'êtes pas sans savoir que le SPIP de l'Indre est particulièrement actif en matière **d'actions collectives**, notamment dans la mise en œuvre **d'actions innovantes** (R.E.A.G.I.R au centre pénitentiaire de Châteauroux, P.A.R.V.E.N.I.R à la Maison centrale de St Maur, P.A.R.C.O.U.R.S en milieu ouvert ... et bien d'autres.)

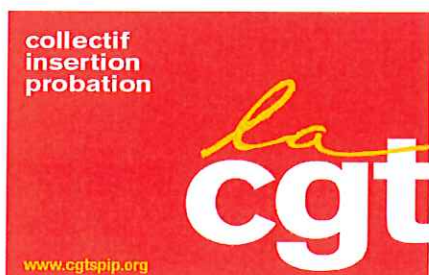
Si le poste de CPIP contractuel n'était pas renouvelé pour une durée de 3 années, il nous sera **impossible de poursuivre** les actions menées et de donner suite aux recherches actions en cours au SPIP 36.

Il est de votre responsabilité de nous transmettre les moyens utiles à la réalisation de nos missions, notamment pour que le SPIP de l'Indre poursuive le travail de qualité initié.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur interrégional, de bien vouloir nous tenir informé **rapidement** de vos décisions quant au renouvellement du poste de CPIP contractuel au SPIP de l'Indre.

A Châteauroux, le 20 juin 2017.

Le syndicat CGT SPIP Cher et Indre



## **ASSUREZ NOUS LE RENOUELLEMENT DU CONTRAT DE L'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL AU SPIP DE L'INDRE !!!**

**A Châteauroux, le 12 Juin 2017**

Monsieur le Directeur interrégional de la DISP de Dijon,

Nous souhaitons, de nouveau, porter à votre connaissance la situation suivante. Depuis le 2 novembre 2015, le SPIP de l'Indre compte parmi ses effectifs un assistant de service social, Monsieur HENDOUX .

Il a été recruté pour la spécificité de sa formation et de ses missions. Il a permis de faciliter l'accès aux droits des PPSMJ. Il a également su renforcer et développer le partenariat auprès de la CAF, la CPAM, la Préfecture, etc ... Il intervient également dans le cadre d'une « veille juridique » permettant l'actualisation des connaissances sur les différents dispositifs sociaux.

Il a su créer des outils afin de faciliter la communication avec les CPIP. Il intervient sur trois sites : Milieu Ouvert, Centre pénitentiaire et Maison Centrale.

Il participe aux commissions pluridisciplinaires en milieu ouvert, quant aux mesures de contraintes pénales et apporte ainsi tout son savoir faire.

La pérennisation de son poste permet aux CPIP de se concentrer sur d'autres missions (actions collectives, travail partenarial, entretien motivationnel, développement des outils d'évaluation ...). Monsieur HENDOUX est particulièrement opérationnel.

Vous en avez convenu lors de votre visite au SPIP le 2 juin dernier. Le temps d'échange que vous nous avez accordé lors de votre venue doit désormais se concrétiser.

Monsieur HENDOUX, par son savoir faire, apporte une plus value et une aide précieuse au travail quotidien du SPIP, dans l'intérêt des PPSMJ et participe ainsi à la lutte contre le risque de récidive.

Afin de permettre la continuité de son action, nous vous sollicitons pour assurer le renouvellement de son contrat dès le 1 septembre 2017, et ce pour une durée triennale.

Le syndicat CGT SPIP du CHER et de l'INDRE